

Communiqué de presse

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs examine les recommandations du Bureau du coroner en chef des T.N.-O.

Yellowknife, T.N.-O. (le 28 mars 2018) – Le Bureau du coroner en chef des Territoires du Nord-Ouest a publié aujourd'hui son rapport d'enquête sur le décès de David John Vinnicombe ainsi que ses recommandations à l'intention de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT).

La CSTIT examine actuellement les recommandations formulées afin d'établir un plan d'action pour l'avenir. Les recommandations du coroner en chef ont pour but d'aider à prévenir les blessures ou les décès découlant d'incidents d'une nature similaire.

« La CSTIT cherche constamment à améliorer ses activités de formation en matière de sécurité pour les employeurs et les travailleurs, a souligné Dave Grundy, président-directeur général de la CSTIT. Il y a toujours place à l'amélioration pour assurer la sécurité au travail de tous, et nous remercions le coroner en chef des recommandations offertes. »

Le rapport porte sur un incident survenu le 28 juin 2016 au cours duquel un travailleur, David John Vinnicombe, a été mortellement blessé sur un chantier près d'Inuvik, aux Territoires du Nord-Ouest.

L'employeur de M. Vinnicombe, Allen Services & Contracting Ltd., a été condamné le mois dernier à une amende de 100 000 \$ pour avoir omis de s'assurer que les travaux étaient supervisés de façon sécuritaire et compétente, en violation de l'alinéa 16(1)a) du Règlement sur la santé et la sécurité au travail.

-30-

Jacqueline Mo
Gestionnaire des communications par intérim
Tél. : 867-920-3829
Sans frais : 1-800-661-0792, poste 3829
Courriel : jacqueline.mo@wscc.nt.ca

La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines, ainsi que de leurs règlements connexes.

De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'une province ou d'un territoire. Nous offrons avec fierté nos services dans les langues officielles des deux territoires.